COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 juin 2020

L'an **deux mille vingt**, **le cinq du mois de juin** à 19h30, les membres du conseil municipal légalement convoqués par le Maire le **29 mai 2020**, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis à la mairie sous la présidence du maire Monsieur Raphaël NORBLIN.

Étaient présents : Valérie BRANDIN, Patricia BRAY, Jacky CAPEL, Nadège COMORET, Laurence HUZE, Franck LAMBLARDY, Mathieu MARÇAL, Ingrid MARCELPOIL, Jean-Nicolas MASSON, Alain MIMEAU, Raphaël NORBLIN, Michel PHILIPPE, Ludovic SOULARD, Anne-Maïté TURMEL

Absents représentés : Deborah DOMINGUEZ, représentée par Valérie BRANDIN

Absents non représentés : Néant

Membres en exercice **15** Présents **14** Votants **15**

Conseil convoqué le 29/05/2020 Secrétaire de séance : Mathieu MARÇAL

Le Compte rendu de la réunion du 26 mai 2020 n'est pas encore finalisé. Il sera soumis à approbation à la prochaine réunion du conseil municipal.

Relevé des délibérations du conseil municipal

Conseil municipal du	**5 juin 2020**	Délibération N°	**2020-0017**

DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

La Mairie a reçu une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) pour un bien situé au 48 rue de l'Aulnaie (zone NAh). La municipalité n'ayant aucun projet portant sur le bien concerné, le maire n'a pas donné suite à cette DIA.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain (DPU) sur la dite parcelle.
Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à répondre à cette demande d'intention d'aliéner.

Décision : Acceptée à l'unanimité

Conseil municipal du	**5 juin 2020**	Délibération N°	**2020-0018**

Délégations au maire

Article L2122-22

- Modifié par LOI n°2018-1021 du 23 novembre 2018 - art. 6
- Modifié par LOI n°2018-1021 du 23 novembre 2018 - art. 9

Le maire rappelle le fonctionnement des délégations :
Soit le Maire a des délégations et il informe seulement le conseil municipal de ses décisions, soit le sujet

est traité par la commission ah hoc puis soumis à la délibération du conseil municipal.

Délégation n° 15 (Droits de préemption) :

F. Lamblardy demande à ce que cette délégation soit votée à part car le conseil municipal, dont beaucoup de membres sont nouveaux, doit pouvoir voir comment l'urbanisme fonctionne dans la commune pendant un certain temps.

I. Marcelpoil répond que, de part son expérience, c'est seulement si on a un projet que la préemption est possible. Il convient d'éviter le risque de contentieux si on préempte.

Le Maire répond que ce qui a été proposé en bureau municipal, c'est d'envoyer les éléments à la commission Urbanisme sous réserve d'une réponse sous 7 jours. Il faut en effet penser aux futurs acquéreurs dans les délais.

A. Mimeau précise qu'il ne maitrise pas complètement le zonage de la commune. Il faudrait qu'il soit présenté plus en détail à tous les conseillers municipaux.

Le Maire décide de ne pas prendre cette délégation, et de revenir dessus dans 6 mois.

Délégation n° 8 (Concessions cimetière) :

F. Lamblardy propose de modifier la délégation n° 8 pour enlever la reprise des concessions. La 17 s'arrête aux véhicules municipaux.

Avec ces précisions, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de déléguer au maire pour la durée de son mandat, le pouvoir :

(6) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférant
(8) De prononcer la délivrance des concessions dans les cimetières
(9) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
(11) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
(16) De défendre la commune dans les actions intentées contre elle
(17) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux
(24) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre
(26) De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, dans le cadre de projets délibérés par le conseil municipal

Décision : Acceptée à l'unanimité

Conseil municipal du	**5 juin 2020**	Délibération N°	**2020-0019**

Constitution des commissions
Représentations de la commune dans les syndicats

Les commissions sont constituées en tenant compte des souhaits qui ont été exprimés par chacun des conseillers. Chaque commission est placée sous la responsabilité du maire ou d'un adjoint.
Le souhait de la Mairie est de faire "revivre" la caisse des écoles avec, en plus, un représentant des délégués de parents d'élèves pour travailler plus en collaboration sur des projets.
Les représentants de la commune dans les différents syndicats et associations sont également désignés conformément aux souhaits exprimés par les conseillers.

Le tableau complet est annexé au présent compte-rendu.

Décision : Acceptée à l'unanimité

Conseil municipal du	5 juin 2020	Délibération N°	2020-0020

Personnel : Convention avec le CDG 27

Signature d'une convention d'adhésion au service missions temporaires du Centre de gestion de la Fonction Publique Territorial de l'Eure pour la mise à disposition d'agent

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.
Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 (alinéa 6 de la loi n° 84-53) et par convention.
En outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service des missions temporaires du CDG27 et il présente la convention type à partir de laquelle les demandes de mise à disposition de personnel à titre onéreux pourront être adressées au Cdg27.

Décide

Sur quoi statuant,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable de principe pour le recours au service de remplacement proposé par le Cdg27,

APPROUVE le projet de convention afférent, tel que présenté par Monsieur le Maire, et éventuellement, toute nouvelle convention émanant du Cdg27,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure, et éventuellement toute nouvelle convention émanant du CDG27

DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises, à dispositions de personnel par le Cdg27, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

Décision : Acceptée à l'unanimité

Conseil municipal du	5 juin 2020	Délibération N°	2020-0021

Loyer du salon de coiffure

Vu l'état d'urgence sanitaire actuel, ayant amené le salon de coiffure à demeurer fermé entre le 17 mars et le 12 mai 2020,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'effacer le loyer du salon de coiffure pour un montant de 1346.24€ réparti comme suit :

Mois de mars 2020 : 332€ (charges comprises),
Mois d'avril, mai, juin 2020 : 338.08€ (charges comprises)

Décision : Acceptée à l'unanimité

Conseil municipal du	5 juin 2020	Délibération N°	2020-022

ÉLECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL
Au Syndicat Intercommunal de la Rivière d'Eure (S.I.R.E)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'à la suite des récentes élections municipales, il convient de renouveler les délégués de la commune au Comité du Syndicat Intercommunal de la Rivière d'Eure.
Les délégués sont les suivants :

Titulaire :
Monsieur Franck LAMBLARDY
4, chemin du Moulin
27120 FONTAINE SOUS JOUY

Titulaire :
Monsieur Jacky CAPEL
25, rue de l'avenir
27120 FONTAINE SOUS JOUY

Suppléant :
Ludovic SOULARD (09/10/1991)
3, rue des croisy
27120 FONTAINE SOUS JOUY

Décision : Acceptée à l'unanimité

Conseil municipal du	5 juin 2020	Délibération N°	2020-023

ÉLECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL
au Syndicat Intercommunal de Construction et de gestion des Collèges du Secteur Scolaire d'Evreux (SICOSSE)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'à la suite des récentes élections municipales, il convient de renouveler les délégués de la commune au Comité du Syndicat Intercommunal de Construction et de gestion des Collèges du Secteur Scolaire d'Evreux

Titulaire :
Jacky CAPEL
25, rue de l 'avenir
27120 FONTAINE SOUS JOUY

Suppléant :
Alain MIMEAU
5, rue des Oriots
27120 FONTAINE SOUS JOUY

Décision : Acceptée à l'unanimité

Conseil municipal du	5 juin 2020	Délibération N°	2020-024

ÉLECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL
Au Syndicat Intercommunal du Transport Scolaire (S.I.T.S)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'à la suite des récentes élections municipales, il convient de renouveler les délégués de la commune au Syndicat Intercommunal du Transport Scolaire.
Les délégués sont les suivants :

Monsieur Alain MIMEAU
5, rue des Oriots
27120 FONTAINE SOUS JOUY

Monsieur Jacky CAPEL
25, rue de l'avenir
27120 FONTAINE SOUS JOUY

Décision : Acceptée à l'unanimité

Conseil municipal du	5 juin 2020	Délibération N°	2020-025

ÉLECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL
Au SIVU CAP NORD EST

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'à la suite des récentes élections municipales, il convient de renouveler les délégués de la commune au SIVU CAP NORD EST.
Les délégués nommés sont les suivants:

Titulaire :

Madame Laurence HUZE
12, rue du Rosey
27120 FONTAINE SOUS JOUY

Suppléant :

Monsieur Alain MIMEAU
5, rue des Oriots
27120 FONTAINE SOUS JOUY

Décision : Acceptée à l'unanimité

Conseil municipal du	5 juin 2020	Délibération N°	2020-026

CORRESPONDANTS DEFENSE

Monsieur le maire expose au Conseil municipal qu'à la suite des récentes élections municipales, il convient d'élire les correspondants défense représentant la commune.

Le résultat est le suivant :

Titulaire :

Ludovic SOULARD
3, rue des croisy
27120 FONTAINE SOUS JOUY

Suppléant :

Alain MIMEAU
5, rue des Oriots
27120 FONTAINE SOUS JOUY

Décision : Acceptée à l'unanimité

Conseil municipal du	**5 juin 2020**	Délibération N°	**2020-027**

Correspondant élu - CNAS

Monsieur le maire expose au Conseil municipal qu'à la suite des récentes élections municipales, il convient de procéder à la désignation du délégué élu du CNAS
Le résultat est le suivant :

Madame Nadège COMORET
25, rue de l'aulnaie
27120 FONTAINE SOUS JOUY

Décision : Acceptée à l'unanimité

Conseil municipal du	**5 juin 2020**	Délibération N°	**2020-028**

Représentant communal Bois et Forêt – URCOFOR Normandie

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'à la suite des récentes élections municipales, il convient de désigner le représentant Bois et Forêt de la commune.

M.Ludovic SOULARD
3, rue des croisy
27120 FONTAINE SOUS JOUY

Décision : Acceptée à l'unanimité

Conseil municipal du	**5 juin 2020**	Délibération N°	**2020-029**

Représentants du Conseil municipal à l'association Fontaine Animation

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'à la suite des récentes élections municipales, il convient de renouveler les membres du Conseil municipal au Conseil d'Administration de l'Association Fontaine Animation.

Les membres représentants le Conseil municipal à l'association Fontaine Animation sont :

MM. Franck LAMBLARDY, Jean-Nicolas MASSON, Mmes Laurence HUZE, Patricia BRAY, Nadège COMORET, Déborah DOMINGUEZ, Anne-Maïté TURMEL
Monsieur Raphaël NORBLIN, Maire, membre de droit

Décision : Acceptée à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

Présence de rats
La commune, et surtout le quartier Beauregard, subit une invasion de rats. Pour lutter contre ces nuisibles, une lettre d'information sera distribuée dans tout ce quartier afin de demander aux personnes de procéder à une dératisation sur leur propriété.
Il y aura aussi une possibilité de faire intervenir une entreprise pour un travail plus précis.
Coût : 96 € par intervention, ramené à 60 € si les propriétaires se regroupent.

Désherbage du Rosey
A cette période de l'année, la croissance des plantes dans le Rosey met à mal l'oxygénation du cours d'eau dont la pêcherie a besoin.
Un courrier a été envoyé aux riverains afin de veiller au bon entretien de leurs berges.

Les travaux
Une visio-réunion s'est tenue à EPN sur la voirie et les déchets. Il y a été confirmé la réfection de la voirie et des bordures au début de la **rue du Bailly** (entre le VCITY et la départementale). Ces travaux sont prévus en semaine 33 (à partir du 10 août). Coût des travaux pour EPN : 40 K€
Les aménagements importants prévus **rue des Croisy** pour réguler les eaux pluviales font l'objet d'un projet qui sera très bientôt présenté à la commune. Coût des travaux pour EPN : 170 K€

Rue des Frèches (hameau des Croisy) : de nombreux poteaux en bois penchent et nécessitent d'être remplacés. Le SIEGE 27 propose de remplacer les poteaux. Orange propose aussi de remettre des poteaux. Il y un projet à réaliser afin de mutualiser les travaux pour mettre tout en ordre.

L'école
Première rentrée le 12 mai. Tous les niveaux étaient ouverts. Le 2 juin, nouvelle rentrée avec 43 enfants, ce qui a nécessité de mettre en place un roulement.

Décès
Le conseil rend hommage à Michel Rio, ancien conseiller municipal et adjoint depuis 2001, qui sera inhumé à Fontaine le 9 juin.

Vigilance
Des habitants ont alerté la mairie sur une camionnette-benne qui circule dans Fontaine de façon suspecte. Il faut signaler le véhicule à la gendarmerie.

parcelle sur chemin entre la RD 71 et le chemin des sources à faire nettoyer.
courrier envoyé au propriétaire sur conseil de la DREAL.

N.COMORET	D. Dominguez	I.MARCELPOIL	V. BRANDIN-BEGHIN	L.HUZE
AM TURMEL	P BRAY	R. NORBLIN	M. PHILIPPE	F.LMABLARDY LAMBLARDY
J.CAPEL	L.SOULARD	J. N MASSON	A.MIMEAU	M.MARCAL